

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 8 août 2022 à 20h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice-générale et greffière-trésorière, Madame Elaine Duhème est également présente.

2022-08-08-169

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h. Les membres du conseil assistent en salle en respectant les mesures sanitaires.

ADOPTÉE

2022-08-08-170

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Judith fouquet

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
3. Approbation du dernier p.v. du 4 juillet 2022; (d.j.) ®
4. Parole à l'assemblée;
5. Approbation des factures; (d.j.) ®
6. Achat sable de voirie; ®
7. Demande de soumission sel de voirie; ®
8. Lignage de rues; ®
9. Garantie camion voirie; ®
10. Adoption du règlement 494 afin d'abroger le règlement sur les usages conditionnels no 419 et d'édicter un nouveau cadre pour les usages conditionnels pour obtenir le certificat de conformité de la MRC ; (d.j.) ®
11. Remerciements École Arthur-Pigeon – soirée d'honneur pour la bourse;
12. Remerciements CVR – Educational Foundation pour la bourse;
13. Interrupteurs de courant sur véhicules électriques et hybrides: uniformisation des normes - demande d'appui ; (d.j.) ®
14. Résolution concernant le programme d'aide à la voirie locale; (d.j.) ®
15. Municipalité de Elgin – approbation de la facture au montant de 10,470.56\$ pour les travaux de pavage du Pont Holbrook; ®
16. Dépôt des états financiers : ®
17. Faits saillants du maire;
18. Départ directeur des travaux publics M. Brandon Gavin;
19. Départ du pompier M. Benoit Curé;
20. Achat de bacs à ordures; ®
21. Composteurs – 150 demandes en date du 2 août 2022;
22. Varia...
 - a) Approbation factures Ali Excavation – chemin de Planches; (d.j.) ®
 - b) Évaluation des employés; ®
23. **Période de questions;**
24. Fermeture de l'assemblée. ®

ADOPTÉE

2022-08-08-171

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022

QU'une copie du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.
ADOPTÉE

PAROLE A L'ASSEMBLÉE

M. Jean-Claude Poissant, Candidat Parti Libéral
M. Michel Bienvenu, Assistant de M. Poissant

2022-08-08-172

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

QUE les comptes à payer du chèque no 9377 à 9421 au montant de 186,718.16\$ et les salaires de juillet au montant 32,584.52\$ de soient approuvés pour paiement.
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-173

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

ACHAT DU SABLE ABRASIFS POUR LA SAISON D'HIVER 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé des prix pour l'achat du sable abrasifs pour la saison 2022-2023 auprès de trois entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité requiert de 800 à 900 tonnes environ de sable abrasif;

CONSIDÉRANT QUE les prix des deux (2) entreprises suivantes sont:

1. JR Caza et Frère Inc. : 15.39\$ + 0.61\$ redevance = 16.00\$ taxes en sus
2. Sablière Leblanc : 18.00\$ + 0.61\$ redevance = 18.61\$ taxes en sus
3. Entreprise Excavation Charly : Aucun prix de soumis

CONSIDÉRANT QUE le sable doit être conforme aux normes et exigences du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le sable doit être fait et prêt à transporter au plus tard le 3 septembre prochain;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'acheter le sable chez JR Caza et Frère Inc. au coût de 15.39\$ + 0.61\$ redevance = 16.00\$ taxes en sus et d'aviser l'entrepreneur qu'il doit fournir une copie du rapport d'analyse de conformité pour le sable.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-174

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

APPEL D'OFFRES PAR INVITATION SEL DE VOIRIE – SAISON 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester requiert des soumissions pour l'achat d'environ 700 tonnes métrique de sel de voirie pour la saison d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les 700 tonnes de sel seront commandées par plus petites quantités à différents intervalles durant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions doivent être scellées et marquées « soumission sel » et reçues au bureau de la secrétaire-trésorière, au 2282 Chemin Ridge, Godmanchester, Québec, J0S 1H0 avant 16h le 1 septembre 2022, pour être ouvertes le même jour à 16h05 au même endroit;

CONSIDÉRANT QUE les demandes seront envoyées par invitation aux compagnies suivantes;

1. Technologie de Dégivrage Cargill;
2. Sifto Canada Corp / Compass Minerals (Sifto);
3. Mines Seleine / Sel Windsor;
4. Sel Warwick Inc.
5. Carrière Godmanchester;
6. Sel Frigon Inc.

POUR CES MOTIFS, il est résolu de demander des soumissions par invitation pour environ 400 tonnes métriques de sel de voirie.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-175

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

ACHAT D'UNE GARANTIE PROLONGEE POUR LE CAMION PETERBILT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'achat d'un camion Peterbilt et que la garantie de celui-ci a débuté le 21 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les garanties prolongées offertes pour ledit camion sont :

CONSIDÉRANT QUE les garanties suivantes sont offertes comme suit : pour le moteur 5 ans/160,000km : 2,425\$ - pour le filage électrique 5ans/ 160,000 : 1,808.80\$ et pour le châssis 5 ans/160,000km : 4,888.50\$ taxes en sus;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'acheter les 3 garanties prolongées pour le moteur 5 ans/160,000km : 2,425\$ - pour le filage électrique 5ans/ 160,000 : 1,808.80\$ et pour le châssis 5 ans/160,000km : 4,888.50\$ taxes en sus.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-176

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

ADOPTION DU REGLEMENT 494 AFIN D'ABROGER LE REGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 419 ET D'EDICTER UN NOUVEAU CADRE POUR LES USAGES CONDITIONNELS

QUE le règlement no 494 abrogeant le règlement sur les usages conditionnels no 419 afin d'édicter un nouveau cadre pour les usages conditionnels soit adopté.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-177

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

VEHICULES ELECTRIQUES ET VEHICULES HYBRIDES : UNIFORMISATION DES NORMES CONCERNANT L'EMPLACEMENT ET L'IDENTIFICATION DES INTERRUPTEURS DE COURANT

Considérant que M. Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie de Mont-St-Grégoire et Sainte-Brigide-D'Iberville, mentionne les difficultés rencontrées par les pompiers lors des manœuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides, étant donné le fait que les interrupteurs de courant sont situés à divers endroits et sont identifiés de diverses façons, selon les constructeurs, ce qui occasionne parfois des délais avant de commencer la désincarcération;

Considérant que dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides;

Considérant qu'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé;

Considérant que les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'appuyer la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour demander à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger et que cette résolution soient transmis à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules ainsi qu'à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE- le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-178

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 339,190\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Godmanchester informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE- le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-179

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

PONT HOLBROOK – TRAVAUX DE REFECTION DE PAVAGE 2022

CONSIDÉRANT QUE le Pont Holbrook est un pont mitoyen entre les municipalités d'Elgin et Godmanchester;

CONSIDÉRANT QUE ce pont nécessite des travaux de réfection de pavage afin de le préserver en bonne condition;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Elgin a fait préparer une estimation préliminaire par la Firme d'ingénieur EXP qui s'élève à 13,958.50\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité assumera 50% des coûts de la réfection de pavage;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'ingénieurs devront être également réparti sur une base de 50% entre chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité par sa résolution no 2022-02-07-034 avait résolu d'aller de l'avant avec les travaux de réfection de pavage sur le Pont Holbrook et de défrayer 50% des coûts du contrat de réfection de pavage et des frais de la firme d'ingénieur EXP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Elgin a transmise la facture pour les travaux au montant de 10,470.56\$;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de défrayer la facture reçue le la Municipalité de Elgin au montant de 10,470.56\$ représentant 50% des dépenses pour les travaux de pavage du Pont Holbrook.

ADOPTÉE- le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-180

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2021

QUE le rapport financier consolidé 2021 préparé et présenté par la Société de comptables professionnels agréés BCGO s.e.n.c.r.l. soit accepté tel que déposé avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 12,711\$ pour l'administration municipale (Page S-13 du Rapport financier consolidé 2021).

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

FAITS SAILLANTS / RAPPORT FINANCIER 2021

Le maire présente les faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 :

Cher contribuables et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du conseil du 8 août 2022, j'ai fait le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés B.C.G.O. s.e.n.c.r.l.

Pour plus d'information, je vous invite à visionner le rapport financier sur le site Web municipal : www.godmanchester.ca – onglet : Administration / Rapport annuel du maire.

Pierre Poirier, maire

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Suite à la réalisation de son mandat, l'auditeur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Godmanchester au 31 décembre 2021, exception faite de la réserve relativement aux droits sur les carrières et sablières.

LE RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier 2021 indique des revenus de 1 759 133\$, des dépenses de 1 748 029\$ et des affectations de 1 607\$, alors résultant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 12 711\$ tel qu'audité par l'auditeur externe.

TRAITEMENT DES ELUS

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM) le secrétaire-trésorier d'une municipalité locale dont le règlement sur la rémunération est en vigueur doit diffuser dans le rapport financier de la municipalité locale la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux élus, en 2021, pour l'ensemble de leurs fonctions exercées au conseil municipal local.

Maire	13 848.76\$
Conseiller	4,616.25\$

2022-08-08-181

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

DEPART DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – M. BRANDON GAVIN

Que Mme Sylvie Lemay et M. Michel Duhème du comité de voirie ainsi que Mme Marie Galipeau ont rencontré le directeur des travaux public à sa demande le 18 juillet 2022 et M. Gavin a indiqué qu'il ne voulait pas travailler avec la directrice générale et il a donc remis une lettre de départ.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-182

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

ACHAT DE 22 BACS A ORDURES

CONSIDÉRANT QU'il ne reste aucun bac à ordures (noir) en inventaire;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens désirent acheter des bacs supplémentaires à l'occasion et/ou les remplacer si brisés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité garde un inventaire afin de distribuer le premier bac de recyclage et bac d'ordures gratuitement lorsque qu'il y a une nouvelle résidence et/ou un feu afin d'être équitable du fait que chaque logement a reçu par le passé les premiers bacs gratuitement;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de commander une quantité totale de 22 bacs à ordures noir au coût de 2,776.33\$ taxes incluses et que le prix de revente soit de 115\$ chacun.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-183

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

EVALUATION ANNUELLE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Qu'une évaluation annuelle des employés municipaux soit faite tel qu'indiqué et décrit aux page 17 et 18 de la Politique de travail sous l'article 3.3.2 Évaluation annuelle, avec les sections 3.3.2.1 Les objectifs d'évaluation et 3.3.2.2 Responsabilités.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-184

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Michel Duhème

APPROBATION DE LA FACTURE DE ALI EXCAVATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE PAVAGE DU CHEMIN DE PLANCHES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accordé la soumission des travaux de pavage à Ali Excavation par sa résolution no 2022-06-06-129 au montant de 523 790,63\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications et ajouts ont dues être apportées au niveau des travaux sur le Chemin de Planches afin de protéger la base du chemin;

CONSIDÉRANT QU'avec l'ajustement des travaux la facture s'élève à 607 031.11\$ incluant les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'approuvé l'ajouts des travaux et la facturation totale des travaux au montant de 607 031.11\$ incluant les taxes et que les retenus soient appliquées selon le cahier de charge, soit 10% jusqu'à réception de l'attestation de l'ingénieur pour fin des travaux, pour diminuer à 5% de retenu pour un an afin d'assurer une garantie des travaux.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-185

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

EMBAUCHE DE M. ANTHONY VIAU COMME AIDE JOURNALIER À LA VOIRIE

Que M. Anthony Viau soit engagé pour aider à installer les toiles dans la remise à sel au taux horaire de 19.50\$.

ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2022-08-08-186

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Que l'assemblée soit levée à 8h55.

ADOPTÉE

Pierre Poirier, Maire

Elaine Duhème,
Directrice générale & Greffière-trésorière